



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 21-1 - EAU POTABLE -
RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE DISTRIBUTION - EXERCICE
2015 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. André-Luc SEITHER à M. Yves DAHAN
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

240116

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

21-1 - EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION - EXERCICE 2015 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport, ainsi que la note de l'agence de l'eau qui doit lui être jointe, sont annexées à la présente délibération.

Les indicateurs financiers reprennent la tarification en vigueur sur la Ville d'Antibes résultant du contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, sont clairement identifiés le prix de l'abonnement, le prix de l'eau facturé, ainsi que les taxes diverses et redevances pour les organismes publics, conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.

La facture type présentée dans le rapport, se rapporte à l'hypothèse d'un client abonné type ayant consommé 120 m³ (norme INSEE prévue par la loi sur l'eau), « étalon » national d'une famille moyenne.

La négociation du nouveau contrat de délégation de service public portant sur la production et la distribution de l'eau potable a permis de diminuer le prix de celle-ci de manière conséquente.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, et à l'arrêté du 2 mai 2007 consolidée au 20 décembre 2013, le présent rapport sur le prix et la qualité de l'eau comporte des indicateurs descriptifs des services et des indicateurs de performances.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est prononcée sur le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau au titre de l'année 2015 dans sa séance du 16 septembre 2016.

OUI CET EXPOSÉ
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 39 voix POUR sur 42 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS)

- **EMET** un avis favorable sur le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2015, présentés conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.21-1 - EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION - EXERCICE 2015 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2401-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2401-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public